

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 NOVEMBRE 2008

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Elisabeth LÈ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Jean BEAUVICHE, Thomas LAGRANGE, Gilbert BENAS, Odile DALIA, Eric DAVANTURE, Sylvie DELFORGE Richard DRILLIEN, Jean DUPARD, Nicole LEFEUVRE, Willy MINIAU, Valérie PONSOT;

Etaient représentées : Mme Patricia MICHELIN par Mme Elisabeth LÈ-GERMAIN

Secrétaire de séance élue : Sylvie DELFORGE.

1. Remboursement taxe d'assainissement à un habitant :

Exposé de Monsieur le Maire :

Suite à la mise à jour des abonnés à l'assainissement, il est apparu que Mr Bruno LEBAUT habitant de Saint Désert était facturé par la SAUR pour le compte de la commune depuis plusieurs années, alors que son habitation située rue Boudelle n'est pas raccordable au réseau d'assainissement.

Monsieur le maire propose de régulariser cette situation sur 4 années, de 2004 à 2007, pour un montant global de 969,91 € correspondant aux sommes indûment payées par le client, soit 215.60 € d'abonnement d'une part, et 754.31 € de m³ facturés d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement du montant indûment facturé à Mr Bruno LEBAUT en régularisation de 4 années de facturation- 2004 à 2007 inclus pour la somme de 969,91 € et autorise la SAUR à appliquer cette décision.

2. Échange de parcelle au lieu dit « La Saule » pour aménagement routier

Exposé de Monsieur le Maire :

Pour sécuriser l'accès au hameau de la Saule, il est nécessaire de modifier le carrefour actuel.

L'emprise communale n'étant pas suffisante à ce carrefour, le propriétaire de la parcelle D 804 a été sollicité pour échanger sans compensation financière la partie en pointe de sa parcelle contre une bande de terrain jouxtant sa propriété le long de la voie de Montbogre à Bassevelle. Les frais de bornage et d'enregistrement seraient à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'échange sans compensation financière d'une bande de terrain jouxtant la parcelle D 804 le long de la voie communale n°8 de Montbogre à Bassevelle contre la pointe de cette même parcelle appartenant à Mr Alain PETIOT, dit que les frais de bornage et d'enregistrement seront à la charge de la commune, autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3. Travaux d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés :

«BT poste en Nèvres + poste en Besseran»

Monsieur le Maire Adjoint en charge de la voirie fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public intitulé «BT Poste en Nèvres + Poste en Besseran» (dossier n°08.0150) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de **2 468.91 € HT**, et financé entièrement par la participation du SYDESL.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;
- autorise le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence ;
- autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité suivant, «EDF Direction Collectivités Territoriales» 16 quai des Marans – 71000 MACON l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant dont la référence est : «960 049500113» ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat ;

- se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

4. Avenant convention centre de loisirs de Givry : extension aux mercredis

Madame LÊ-GERMAIN, première adjointe expose :

La municipalité de GIVRY projette l'ouverture de son centre de loisirs les mercredis (matin et après-midi) durant la période scolaire, sans le service repas du midi.

La commune de Saint Désert a signé en 2006 une convention avec la commune de Givry pour les vacances d'été et les petites vacances. Celle-ci sollicite l'accord du Conseil pour accepter l'extension de cette convention aux mercredis.

Or l'association Amicale Laïque de Saint Désert a mis en place une structure avec l'aide de la municipalité pour proposer des activités aux jeunes les mercredis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 contre refuse d'étendre la convention avec le centre de loisirs de Givry aux mercredis durant la période scolaire.

5. Convention de mise à disposition de locaux entre la commune, l'école et l'amicale laïque :

Madame LÊ-GERMAIN présente la proposition de convention d'occupation des locaux scolaires pour l'utilisation de certaines salles par l'association Amicale Laïque afin de proposer des activités sportives, culturelles et artistiques les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cette convention est proposée pour un an reconductible.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte de signer la convention de mise à disposition de locaux avec l'École de Saint Désert et l'Amicale laïque, approuve le projet de convention annexé à la présente et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

6. Demande de subvention produit des amendes de police pour la signalisation routière :

Monsieur le Maire expose :

La municipalité s'est engagée à sécuriser la circulation, piétonne et routière, des habitants de Saint-Désert. Pour concrétiser ce projet, il est envisagé la réalisation de travaux d'infrastructures d'une part, la mise en place d'une signalisation verticale et horizontale appropriée d'autre part. Le coût de la signalisation est estimé à environ 5 000 € HT.

Au titre de la répartition du produit des amendes de police, il est possible d'obtenir une aide maximale de 2 000 € sur ce projet en programmation 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le projet d'installation de signalisation verticale et horizontale pour la mise en sécurité des piétons et des usagers de la route, accepte le montant estimé pour ces panneaux de l'ordre de 5.000 € HT. et sollicite Mr le Président du Conseil Général pour l'obtention d'une aide financière au titre du programme 2009 pour la répartition du produit des amendes de police 2008.

7. Subventions 2008 aux associations et Organismes de droit privé

Attribution complémentaire :

Madame LÊ-GERMAIN présente au conseil municipal plusieurs dossiers de demandes de subventions examinés par la commission associations.

Après délibération, le conseil municipal, décide de verser une subvention aux associations et organismes suivants :

- Communauté de Commune du Pays de Gueugnon	20 €
- Amicale Laïque	210 €
- Gymnastique Volontaire	300 €

8. DM n°3 – budget communal virement de crédits

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme inscrite au chapitre 20 du budget primitif n'est pas suffisante pour régler la totalité des frais d'études en cours sur l'opération Cœur de Village. Il

propose d'opérer un transfert d'un montant de 30 000 € au chapitre 20 en provenance du chapitre 23. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'inscrire les opérations suivantes au budget communal: Virement en section d'investissement d'un montant de 30 000 € du compte 2313 au compte 2031.

9. Programme départemental d'investissement communal 2009 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux critères d'attribution de subventions allouées par le Conseil Général sous forme d'enveloppe cantonale.

Au titre de la dotation cantonale 2009 du Programme départemental d'investissement communal, la commune de Saint-Désert peut prétendre à une subvention de 12 000 €, sur un montant HT de travaux de 30 000 €, soit une participation de 40%. Sur un projet précis et chiffré à transmettre au Conseil Général avant fin décembre 2008.

Mr le Maire présente au Conseil un projet de cyberspace dans les locaux de l'école primaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de réaménagement d'une salle d'école en salle multimédia, accepte le montant de la dépense totale de ces travaux de l'ordre de 30 000 € HT, décide de financer l'opération comme suit :

- subvention du conseil Général : 12 000 €
- fonds propres : 18 000 €

QUESTIONS DIVERSES :

1. Rapport de visite technique cloches et horloge de l'église :

Suite à la visite de contrôle technique des cloches et horloge de l'église, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de mise en sécurité sont à réaliser, notamment une usure du baudrier en cuir soutenant le battant de la cloche n°2 a été constaté. Un devis d'un montant de 1.246 € a été établi pour la réalisation des travaux.

2. Information sur dossier d'enquête publique d'exploitation d'une scierie et parqueterie (en régularisation) sur le territoire des communes de Givry et de Saint-Désert «SA GROUPE SRC»

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que chacun peut prendre connaissance du dossier, comportant une étude d'impact, déposé en Mairie de Givry et de Saint-Désert et formuler ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet pendant les jours et heures d'ouverture au public, en Mairie de Saint-Désert le Samedi 08 novembre 2008 de 9h00 à 12h00 et le Mardi 18 novembre 2008 de 14h00 à 17h00.

Les conseils municipaux des Mairies concernées devront formuler, par voie de délibération, leur avis sur le projet pendant l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture.

3. Information opération cœur de village Plus :

Des appels à candidatures ont été lancés aux entreprises concernant les travaux des quatre logements. Une première ouverture des plis est prévue le mercredi 19 novembre à 18h00 pour contrôle des candidatures des entreprises présentant des dossiers.

4. Compte-rendu conseil des écoles :

Suite au conseil des écoles du vendredi 24 octobre 2008, Madame LÊ-GERMAIN présente les principaux sujets évoqués par Monsieur DOYEN.

Depuis la rentrée les effectifs sont stables. La liste des enfants scolarisables (nés en 2006) est en cours pour la rentrée prochaine.

Le temps scolaire est réparti sur quatre jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les 3 classes. Deux heures de soutien et d'aide personnalisée sont mises en place chaque midi de 13h05 à 13h35 pour les élèves susceptibles d'en bénéficier

Après lecture du règlement intérieur, des modifications sont apportées. Des récompenses sont envisagées pour encourager les élèves. Monsieur Le Maire propose de remettre à chaque élève une récompense en fin d'année pour ceux qui partent en 6^{ème}, pour marquer la fin de cycle du primaire.

Formation pédagogique : apprentissage de l'anglais (classe de Mme Moreau et intervenante extérieure pour les autres élèves).

Correspondance avec une autre école (du côté de Charolles), projet photo en collaboration avec Mr Jean BEAUVICHE, projet d'abri pour les oiseaux en hiver et observation avec la collaboration de Mr Roland GAILLARD, 3 séances de cinéma financées par la coopérative scolaire, séance piscine prévue pour les CP et CE1.

Des travaux d'aménagement et d'équipement seront apportés au fur et à mesure durant l'année scolaire. La prochaine réunion est fixée au vendredi 06 février 2009.

5. Étude «économie d'énergie éclairage public» :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une étude du SYDESL proposant la possibilité de couper l'éclairage public de 0h à 5h du matin dans le cadre des économies d'énergie.

Le calcul du coût de la consommation annuelle en fonctionnement permanent est de 2.858,52 € pour 4293 heures et le coût en fonctionnement avec coupure serait de 1.643,33 € pour 2468 heures, d'où une économie de 42,51 %. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette proposition qui pourrait nuire notamment à la sécurité sur le territoire de la commune.

6. Bilan des travaux et réalisations (voirie, salle polyvalente, jeux d'enfants...) :

Suite aux appels d'offres demandées pour les travaux de réfection de distribution de chauffage de la salle polyvalente, la SARL Alain LEDUC a été retenue et a exécuté ces travaux.

L'installation des jeux d'enfants dans le parc est en phase finale.

7. Travaux RN80 : Une réunion publique est prévue le vendredi 28 novembre à 20h00 pour l'avancée et les explications techniques apportées aux travaux de la RN80. Les négociations se déroulent de façon positive, la prise en compte par les services de l'État des nuisances sonores mises en évidence par la nouvelle enquête est réelle.

8. Rapport du CAUE :

Le rapport du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement de Saône et Loire nous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'aménagement des espaces publics à réaliser au centre-bourg (la place de l'église, le parc public et les écoles, la rue du Treuil, la place Romaine...). Ce rapport, réalisé par Mme Emmanuelle LIMARE, architecte paysagiste, chargée d'études au CAUE, est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.

9. Nouvelle fiche horaire des bus:

Le Conseil Général a pris la décision de réorganiser son réseau de transport. De ce fait, le Grand Chalon a du reprendre la complète exploitation de certaines lignes comme la ligne B jusqu'alors partagée avec le Conseil Général. Le Conseil municipal a exprimé son inquiétude quand aux nouveaux services rendus à la population. Une lettre sera envoyée à M. le Président du Grand Chalon exprimant ces inquiétudes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.